

**L'hon. M. Flemming:** Monsieur le président, le discours du trône renfermait cette année un alinéa au sujet de l'institution d'un Office d'expansion atlantique, qui était ainsi conçu:

Vous serez priés d'autoriser l'institution d'un Office d'expansion atlantique qui sera appelé à donner son avis sur les mesures à prendre et les programmes à établir pour favoriser le développement économique de la région atlantique du Canada.

Le projet de résolution à l'étude tend à donner suite au vœu exprimé dans cet alinéa. Il semble à propos de signaler combien il est important de créer cet Office d'expansion atlantique. Le discours du trône qui en fait mention, et le projet de résolution dont nous sommes saisis témoignent de cette importance. Je n'ai pas l'intention de rappeler tous les efforts qu'on a faits en vue d'inciter le gouvernement fédéral à constituer cet Office. Je puis dire, toutefois, que bon nombre de citoyens des provinces de l'Atlantique y songent beaucoup depuis quelque temps.

Pour ma part, j'ai eu souvent l'impression bien nette qu'un tel Office jouerait un rôle de premier plan dans l'expansion des provinces de l'Atlantique. On est revenu souvent à la charge pour demander avec instances la création d'un organisme analogue à celui qui fait l'objet de la résolution à l'étude, organisme dont le mandat serait assez souple et qui aurait des fonctions et des responsabilités de grande envergure. On espérait qu'une étude approfondie des ressources naturelles des provinces atlantiques serait entreprise et qu'une recommandation serait faite quant au rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer dans leur mise en valeur.

Cet espoir, notre gouvernement a décidé d'en faire une réalité. La résolution à l'étude prévoit l'adoption de mesures concrètes à cet égard. Qu'il me soit permis de rappeler que la Commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a conseillé, dans son rapport de 1957, la création d'un office de ce genre. Je pense que la présente résolution plaît beaucoup à l'honorable député qui représente la circonscription de Davenport dans cette Chambre. A vrai dire, j'en suis certain. Il y a aussi un autre aspect de la résolution qui me plaît beaucoup. C'est le fait qu'elle reconnaît l'opportunité d'une étroite collaboration entre les provinces atlantiques du Canada. J'ai toujours été d'avis que les quatre provinces du littoral atlantique y gagneraient beaucoup à conjuguer leurs efforts chaque fois que la chose est possible.

Je me souviens très bien de la réunion tenue à Moncton en 1953, à laquelle assistaient bon nombre de citoyens des provinces atlantiques intéressés à la création du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, qui

finaleme nt a été constitué. Feu M. Angus L. MacDonald, alors premier ministre de la Nouvelle-Écosse, assistait à la réunion, de même que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Alex Matheson. Un représentant du premier ministre M. Smallwood y assistait et une délégation représentait le gouvernement du Nouveau-Brunswick. On était témoin enfin d'un réel effort de collaboration. Le Conseil s'est révélé une réussite, et cela démontre ce que nos quatre provinces peuvent accomplir sur le plan économique en conjuguant leurs efforts. Il y a aussi la Conférence des premiers ministres des provinces atlantiques qui se réunit une fois par année et à laquelle tous les premiers ministres et leurs conseillers discutent de leurs divers problèmes. La première réunion de cette Conférence a eu lieu à Fredericton en 1956 et il y en a eu une chaque année depuis cette date. Cet organisme fournit l'occasion d'échanger des points de vue et de s'entendre sur les mesures d'entraide qu'il y a lieu de prendre.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que, le 18 avril dernier, mon honorable ami de Cumberland posait la question suivante au premier ministre:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dans un article, paru récemment dans la revue *Atlantic Advocate*, on parle de la création éventuelle d'une caisse d'expansion pour les provinces Maritimes et on recommande, entre autres choses, afin de déterminer si elles sont rentables, l'examen des entreprises publiques dans les provinces de l'Atlantique. Le premier ministre aurait-il quelque chose à nous communiquer à ce sujet?

Et voici la réponse du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, le député m'a prévenu de sa question. Le gouvernement est en train d'étudier l'affaire et songe à instituer un Office fédéral d'expansion atlantique qui serait chargé d'examiner les entreprises recommandées par les gouvernements provinciaux ou par d'autres parties intéressées et de venir en aide au gouvernement en lui recommandant des plans judicieux.

C'est à la suite de l'assurance donnée par le premier ministre en avril dernier que le discours du trône renferme l'alinéa traitant de cette question et que nous sommes saisis de la présente résolution.

Je tiens à signaler tout particulièrement à l'attention du comité que la mesure législative proposée témoigne une fois de plus de l'attitude adoptée par le gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir en 1957. Cette mesure tient compte du fait que la situation des provinces atlantiques demande une attention particulière, nécessite une étude particulière et exige des mesures particulières. La mesure destinée à faire face à la situation est soumise à notre examen cet après-midi. L'occasion nous est offerte d'appuyer sincèrement l'effort tenté en vue de remédier à nos difficultés et d'obtenir l'aide du gouvernement central à cette fin. J'ose espérer que